



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 FEVRIER 2022

Le 24 février 2022 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 février 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### Etaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS, Jonathan NOEL

### Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Patrick CALLAIS, Paul BONMARTEL à Jean Pierre MOURIER, Patricia LEFEBVRE à Monique COURSELLE,

### Absent:

Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

#### Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	23
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.*

*Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.*

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2022 (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) POUR LA CRÉATION D'UNE OMBRIERE SUR LE PARKING DES SERVICES TECHNIQUES - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT - CM/22/002**

La Ville du Trait envisage de créer au sein des services techniques une ombrière de production d'Énergie renouvelable photovoltaïque en auto consommation collective. Le coût prévisionnel estimé initialement à 94 000 € HT (délibération CM/21/148) est réévalué à 100 618,35 € HT afin d'y intégrer la création d'un chemin piétonnier

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la ville du Trait souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'État par le biais de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Dans ce contexte, le plan de financement modifié proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses	Recettes		
Création d'une ombrière et chemin piéton (montant HT)	100 618,35 €	DSIL (80% du montant HT)	80 494,68 €
TVA	20 123,67 €	FCTVA (16,404%)	19 806,52 €
		Autofinancement	20 440,82 €
<b>Total TTC</b>	<b>120 742,02 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>120 742,02 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2334-42 ;

VU la délibération CM/21/148 du conseil municipal en date du 09 décembre 2021 ;

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique financière et marges de manœuvre en date du 11 février 2022 ;

VU le rapport de Monsieur le Maire ;

**RAPPORTE** la délibération CM/21/148 du 9 décembre 2021,

**DECIDE D'APPROUVER** le principe de réalisation de ces travaux,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel modifié présenté ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, à hauteur de 80 494,68 €,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,

Envoyé en préfecture le 01/03/2022

Reçu en préfecture le 01/03/2022

Affiché le

ID : 076-217607092-20220224-CM\_22\_002-DE



**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération et à signer les pièces afférentes à l'opération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 25 février 2022

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

